

ASSURANCES

UN IMPOT DE 15% SUR LA PRIME D'ASSURANCE

Le comité des primes de la "Canadian Manufacturers' Association" s'est réuni la semaine passée pour étudier le projet gouvernemental fédéral qui veut que les associations d'assurances non licenciées paient un impôt de 15% sur toutes les primes qu'elles perçoivent. M. R.-M. Ballantyne présidait.

Après considération et discussion, on en est venu à conclure qu'un tel impôt ne serait en définitive d'aucun profit au gouvernement, puisqu'il entraînerait fatalement le déclin et la mort des sociétés d'assurance dont il s'agit, lesquelles sont pour la plupart mutuelles et ne peuvent subsister que parce que leurs taux sont bas comparativement à ceux des grandes compagnies. Au reste, elle ne peuvent se maintenir et concurrencer ces dernières que parce que leurs frais d'administration, etc., sont moins élevés, ce qui leur permet de prendre des risques que les grandes compagnies à stock ne prennent pas. Un impôt gouvernemental de 15% sur les primes semble donc trop lourd pour ces associations mutuelles non licenciées, qui sont d'une grande utilité au pays.

Les adversaires du projet en question prétendent que cette taxe de 15%, lors même qu'on pourrait la payer, ne rapporterait qu'environ \$200,000 par année au gouvernement, ce qui leur semble une somme pratiquement négligeable comparativement au coût d'administration et de perception de la taxe.

Des représentations dans le sens des opinions émises ci-dessus ont déjà été faites à sir Henry Drayton, ministre des finances, et l'on se propose d'exposer de nouveau la situation à ce dernier par l'entremise d'une délégation d'hommes d'affaires, à une assemblée générale de l'Association des Manufacturiers.

LICENCES D'ASSURANCES ACCORDEES EN MARS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC

Pendant le mois de mars dernier, beaucoup de licences ont été accordées aux compagnies d'assurances pour la transaction des différentes sortes d'assurance dans les différentes provinces. A en juger par la liste les sortes d'assurances les plus populaires sont celles de feu, d'automobile et de marine. Presque toutes les compagnies mentionnées ci-dessous sont enregistrées sous la charte du Dominion, mais se sont assurées des licences provinciales séparées pour être en mesure de prendre d'autres sortes d'assurance.

The Dominion of Canada Guarantee and Accident Co., de Toronto, qui est enregistrée pour transiger dans la province de Québec des affaires d'assurances de garantie, de maladie, d'accident, de vol, de glace et de feu a vu sa charte étendue aux affaires d'assurance de chau-

dières à vapeur. Le principal agent pour la province est M. E. Roberts, 17 rue St-Jean, Montréal.

The General Animals Insurance Co. of Canada, de Montréal, qui transige des affaires d'assurance d'animaux dans la province de Québec a été nantie d'une licence pour transiger des affaires d'assurance glace. Le principal agent est M. R. A. Leduc, 71a rue St-Jacques, Montréal.

The Royal Indemnity Co. of New York, N.Y., a été enregistrée pour transiger, dans la province de Québec, les affaires d'assurances accidents, automobiles, garantie, vol, maladie et chaudière à vapeur. Le principal agent pour la province est M. J. H. Labelle, 2 Place d'Armes, Montréal.

The Essex and Suffolk Equitable Insurance Society, Ltd, de Colchester, Angleterre, a été enregistrée pour transiger dans la province de Québec, des affaires d'assurance-feu. M. C. Hinshaw, 260 rue St-Jacques, Montréal, est le principal agent.

Licence a été accordée au Conseil Suprême du Royal Arcanum, Boston, Mass., pour transiger des affaires d'assurance-vie dans la province de Québec. M. H. J. Elliot, Bâtisse Canada Life, est le principal agent.

En addition à l'assurance feu qu'elle prend déjà, la Queensland Insurance Co., Ltd, de Sydney, N.S.W. fera affaire d'assurance maritime intérieure et océanique, dans la province de Québec. Le principal agent est M. F. L. Donaldson, Bâtisse Montreal Trust, Montréal.

L'assurance maritime intérieure et océanique sera prise dans la province de Québec par la Scottish Metropolitan Assurance Co., Ltd., d'Edinburgh, Ecosse, suivant licence qui vient d'être accordée.

La Preferred Accident Insurance Co., de New York, a été enregistrée pour transiger dans la province de Québec, des affaires d'assurance automobile, accident et maladie. M. Arthur McBean, Bâtisse Lewis, Montréal, est le principal agent.

LES DEPENSES DU SERVICE D'INCENDIE A MONTREAL, EN 1919.

Le département des incendies, en 1919, a coûté \$1,382,256.75. Le montant voté dans le budget avait été de \$1,163,943.67. La grève de l'automne 1918 y a été pour quelque chose dans les dépenses.

Le total des feux par quartier a été, l'an dernier, comme suit: Ahuntsic-Bordeaux: 54; Delorimier: 41; Hochelaga-Rosemont: 112; Lafontaine: 24; Laurier: 97; Mercier-Maisonnette: 100; Notre-Dame de Grâce: 62; Papineau: 41; Saint-André: 40; Ste-Anne: 112; St-Denis: 107; St-Gabriel St-Paul Emard: 106; St-Georges Ouest: 82; St-Henri: 70; St-Jacques Est Centre: 82; St-Jean-Baptiste Duvernay: 65; St-Joseph Ste Cunégonde: 116; St-Laurent: 73; St-Louis: 95; Ste-Marie: 65; hors la ville: 2. Total: 1544.

557 pompiers ont été malades, en 1919, 20 ont été opérés, et 9 sont décédés. 5 ont été mis au service de garde, et 527 ont été guéris et remis au service général. \$27,816.91 ont été payés en salaires aux malades.